

## Politique de la CEQEP n° 0. Définition de la qualité

**Un titre de compétence au niveau de grade de qualité est un programme qui est pleinement « adapté à son objectif ».** À ce titre, un programme de qualité démontre un équilibre approprié entre les objectifs suivants :

- **Objectifs liés aux compétences essentielles** : capacité du programme de grade à développer des compétences transversales, telles que la pensée critique et les compétences en communication écrite et orale.
- **Objectifs liés aux compétences professionnelles** : adéquation du programme de grade à l'atteinte d'objectifs d'apprentissage à orientation professionnelle dans des domaines pertinents pour l'emploi des diplômés.
- **Objectifs de base pour la formation continue** : en particulier pour les baccalauréats spécialisés de quatre ans, mais de manière générale pour tous : adéquation du programme actuel à fournir une base pour la formation continue dans le domaine d'études concerné.
- **Objectifs de développement personnel et social** : capacité du diplôme à développer une perspective générale et d'autres compétences nécessaires pour fonctionner efficacement dans la société.

Les programmes de grade de qualité répondent à ces quatre objectifs, leur équilibre variant selon les cas. À titre d'exemple, pour les programmes proposés par les collèges de l'Ontario, qui, en vertu de la législation, doivent relever de « domaines d'études appliqués », le développement des compétences professionnelles est une condition *sine qua non*. Pour les programmes dans les domaines des sciences humaines, les compétences professionnelles peuvent être implicites ou ne se concrétiser que par la réalisation des objectifs liés aux compétences essentielles.

30 juillet 2025